

# FILIERE DÉCHETS D'ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

DEEE

## Consignes de tri et fonctionnement de la filière



L'ensemble des objets fonctionnant à l'électricité, à piles ou sur batteries.

Classement des DEEE en 4 catégories : petit appareil en mélange, écrans, gros électroménagers froid, gros électroménagers hors froid

**Attention :** chaque jouet contenant une pile est considéré comme un déchet dangereux et doit rejoindre la filière des déchets électroniques.

**Votre appareil est en panne ?** Avant de le jeter, pensez à le réparer ou à le donner !

Dépôt des DEEE en déchèterie  
ou dans les magasins  
(sans l'emballage).



Collecte des points quand  
la quantité de DEEE est  
atteinte.

Retrouvez le point de collecte le plus proche de chez vous sur le site [www.eco-systemes.fr](http://www.eco-systemes.fr).

Pour en savoir plus sur la filière, retrouvez tous les liens sur [www.jadoptelezerodechet.fr](http://www.jadoptelezerodechet.fr).

### Réutilisation

- Une partie des DEEE est réparée et revendue à :
  - ENVIE 35 : Rennes
  - Emmaus : Rennes et Hédé-Bazouges

### Recyclage

- Recyclage matière à Angers par l'entreprise VEOLIA : Démontage manuel des pièces dangereuses, tri optique pour la séparation des différents plastiques
- Revente de la matière première secondaire aux entreprises pour la fabrication de nouveaux objets.



L'ensemble des DEEE est regroupé chez Envie 35 à Rennes (entreprise d'insertion employant 135 salariés).

44 %

des DEEE sont collectés pour être réutilisés ou recyclés, sur 20kg par hab. et par an jetés en France (2015).

30 %

des DEEE hors d'usage sont stockés dans les foyers français.